

Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2025¹⁾

salarié(e):

nom

prénom

numéro

rue

code postal

localité

Réinitialiser

ligne					
1	période du			au	
2	A) rémunérations brutes ²⁾				classe d'impôt et taux (suivant fiche)
3	Nature ³⁾				H) désignation de l'employeur
4				nom	
5				adresse	
6		prime participative			
7		revenus d'impatrié (Art. 115, 13b L.I.R.)			n° dossier
8					
9					
10	B) déductions				
11	1. cotisations sociales ⁴⁾				I) fiduciaire ou personne de contact chargée de la comptabilité des salaires
12					nom
13					adresse
14					
15					courriel
16					téléphone
17	2. déductions ⁵⁾				
18		FD			
19		FO			J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé ⁶⁾
20		FFO			oui ☐ non ☐
21		DS			du au
22		FDS			du au
23		CE			du au
24		AC			
25		LRCP			K) LRCP ⁷⁾ oui ☐ non ☐
26	C) exemptions				
27	1. salaires payés pour les heures supplémentaires				L) nombre de jours imposables au Luxembourg
28					nombre de jours non imposables au Luxembourg
29					montant net exonéré
30					
31					
32					
33	2. autres exemptions (à spécifier)				
34					certifié exact,
35					
36					
37	D) rémunérations servant de base à la retenue				
38	E) impôt retenu				
39	F) crédit d'impôt pour salariés bonifié	CIS			signature de l'employeur
40	G) crédit d'impôt CO2 pour salariés bonifié	CI-CO2			
41	H) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM			

- 1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte des salariés par les employeurs à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique
- 2) Indiquer toutes rémunérations en espèces ou en nature, y compris les indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la Caisse Nationale de Santé, les gratifications et autres rémunérations non périodiques, l'avantage fiscal de l'économie et de la bonification d'intérêts, l'avantage fiscal de la mise à la disposition d'une voiture de service, etc.
- 3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: S = salaire, C = cotisation de sécurité sociale complémentaire, R = rappels d'années antérieures, P = pension.
- 4) Part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.
- 5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour frais de déplacement (FD), frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS), charges extraordinaires (CE), abattement conjoint (AC) ou régime complémentaire de pension (LRCP).
- 6) Cocher, si oui ou non, il y a eu, au courant de l'année, une ou plusieurs interruptions de travail pour maladie. Cette rubrique ne s'applique pas aux employeurs qui ont liquidé eux-mêmes les indemnités pécuniaires de maladie, pour autant que ces indemnités sont comprises sub. A).
- 7) Cocher la case correspondant à la mention utile.